

Produire mon électricité : Éolienne individuelle

Qu'est-ce que c'est ?

L'éolienne (ou aérogénérateur) vous permet de produire votre énergie électrique en utilisant une source d'énergie propre et inépuisable: le vent.

Energie(s) utilisée(s) et ses impacts

* L'énergie éolienne : elle est produite grâce à la force du vent qui fait tourner les pales de l'équipement, ce qui permet la production d'une énergie mécanique.

* Les économies d'énergie : votre consommation d'électricité ne suit pas le cycle de production de votre éolienne. Vous allez donc régulièrement produire plus d'électricité que vous n'en consommez et avoir la possibilité de vendre cet excédent à EDF.

* Impact écologique : les éoliennes permettent la production d'une électricité décentralisée, sans pollution, sans émission de gaz à effet de serre.

Aspects techniques

* Les éléments de base : mât + pales + rotor + générateur+onduleur+ transformateur+ câble d'évacuation.

* Fonctionnement : Le vent fait tourner les pales entre 10 à 25 tours par minute à une vitesse comprise entre 15 et 90km/h au maximum. L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique grâce à un générateur.

* Emplacement du matériel : le choix du site est l'élément fondamental de votre projet. Outre la prise en compte des impacts de cette implantation sur le paysage et le cadre de vie, ce projet doit être conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. Renseignez-vous auprès de votre mairie et de la Direction Départementale de l'Équipement.

* Le maître d'ouvrage et l'installateur : L'installation d'une éolienne individuelle nécessite l'intervention de plusieurs acteurs : les organismes publics (Direction Départementale de l'Équipement, mairie...) les entreprises comme EDF et les installateur spécialisés.

Les paramètres de votre foyer

* La zone géographique : La force et la régularité des vents conditionne l'efficacité d'une éolienne. Or, le vent est une ressource inégalement partagée en France. La topographie de votre région joue donc un grand rôle pour faire le choix de ce type d'énergie.

Vos démarches

* Cinq étapes :

- Etude de faisabilité,
- Prise de contact avec les autorités locales (DDE, DIREN...),
- Demande de permis de construire à votre mairie,

- Demande de raccord au réseau EDF,
 - Signature avec EDF du contrat ouvrant droit à l'obligation d'achat de l'électricité.
-

* Le coût : le coût d'une éolienne d'une puissance de 6 KW, soit un mât de 18 m revient environ à 15 000€. A cela, il faut ajouter 4000 à 5000€ pour l'étude de faisabilité et 3000€ + 23€ le mètre linéaire de tranchée pour le raccord au réseau EDF, soit un total qui varie de 22 à 27 000€.

* Les aides au financement :

Aspects financiers

- le crédit d'impôt: pour les dépenses effectuées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2009, le taux du crédit d'impôt est de 50%. À titre d'exemple, les dépenses payées en 2006 devront être déclarées lors de la déclaration de revenus pour 2006.

- les aides locales: les régions, les départements, les communes peuvent vous accorder des subventions qui s'ajoutent au crédit d'impôt. Montez- votre dossier et contactez l'Espace Info Energie de votre région.

Sources principales : ADEME - DDE - EDF